

## **NOTE DE POLITIQUE GENERALE ACCOMPAGNANT LE BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNEE 2019 PRESENTEE LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 DECEMBRE 2018**

Le budget 2019 prévoit, à l'ordinaire des recettes pour un montant de 3.945.017,17 EUROS, et des dépenses pour un montant de 3.944.489,51 EUROS. Il se solde par un résultat positif pour l'exercice 2019 de 527,66 EUROS.

A l'extraordinaire, le budget 2019 se clôture avec des recettes pour un montant global de 707.216,47 EUROS et des dépenses pour un montant global de 707.216,47 EUROS, soit un résultat à l'équilibre (grâce à un prélèvement de 82.732,76€ sur le fonds de réserve).

Les principales sources de revenus sont les impôts et redevances (à concurrence de 58% du budget global), les fonds (à concurrence de 17%) et l'enseignement (à concurrence de 7%). Pour ce qui est des principales dépenses, l'administration couvre 26% du budget global, l'éducation populaire et l'enseignement pour 24%, la Police pour 7%, le service d'incendie pour 4%. Une analyse plus fine démontre que le poste « Personnel » représente 40% des dépenses du budget, le fonctionnement 20%, et le remboursement de la dette 16% (en légère diminution par rapport à 2018). Pour ce qui est du personnel subsidié, on constatera que l'apport des pouvoirs publics dans la prise en charge des missions confiées aux communes grâce à différents appels à projet sollicités par l'administration communale, depuis quelques années, se poursuivra dans la plupart des domaines d'activités couverts.

La dette à charge de la commune comprenant les intérêts des investissements prévus en 2019 représente 4.815.669,59 euros pour 5.192.141,98 euros en 2018 soit une diminution de la dette de 376.472,39 euros.

De manière plus ponctuelle, l'augmentation de personnel enregistrée depuis 2009 (conseiller en logement, agent constatateur des infractions environnementales, accueil extra-scolaire) qui se justifiait par les nombreuses missions confiées à notre commune en matière de logement et d'environnement et d'accueil extrascolaire, sera maintenue grâce à l'apport des pouvoirs publics.

Au niveau investissements à l'extraordinaire, les gros projets (nouveaux ou reports de l'exercice précédent) concernent l'étude de l'aménagement du site de l'ancienne école des filles à Linsmeau (pour un montant de 97.887,96€ dont 50.441,83€ en subsides), l'aménagement d'une piste cyclable au Chemin des Rollaines (pour un montant de 127.829,24€ dont 70.000€ en subsides), l'aménagement d'une piste cyclable à la ruelle Poupouye (pour un montant de 74.868,75€ dont 37.434,37€ en subsides), la réfection de l'accès et des filets d'eau du Hall sportif (pour un montant de 52.268,13€ dont 30.000€ en subsides), des travaux de lutte contre les inondations (pour un montant global de près de 42.000 €, financés sur fonds propres et par subsides) et des investissements très limités pour couvrir les besoins impératifs de certains services (matériel informatique, petit matériel pour le service technique, éclairage public, ...). A noter que la part subsidiée représente à ce stade un peu plus de 40% du montant global des principaux investissements.

Pour ce qui concerne l'aide sociale, la crise économique que nous vivons toujours actuellement génère des dépenses en matière d'aides sociales importantes qui justifient une légère

augmentation de la dotation communale au CPAS d'un montant de 280.000 € (soit +15.000 € par rapport à 2018).

Le budget 2019 traduit donc la politique de continuité menée depuis maintenant un peu plus de 12 années, en ciblant les investissements importants sur les principaux besoins communaux (sécurité/ conformité, sécurité routière, réfection voirie, enseignement, rénovation du patrimoine communal,...), en menant une chasse aux subsides dans ces différents domaines pour limiter autant que faire se peut l'impact budgétaire, et dès lors ne pas alourdir la dette communale, en menant également une politique de contrôle stricte des principales dépenses à la fois au niveau du personnel (une part importante du personnel est subsidiée) et au niveau des principaux services communaux (les frais de fonctionnement ont été calculés au plus juste).

Le Bourgmestre,  
Pascal COLLIN